

La Voix des Francs Catholiques



SAINTE VÉRONIQUE
SERVANTE DE LA TRÈS SAINTE VIERGE MARIE
APÔTRE DE L'AQUITAINE, À SOULAC ET BAZAS

Numéro 36

Avril 2015

Gesta Dei per francos

ÉDITORIAL

Mgr Williamson a procédé au sacre de l'abbé Faure en Argentine le 19 mars dernier. Le 23 mars il l'a annoncé par email et a présenté les justifications de ce sacre. Il a envoyé le même jour un message destiné aux sedevacantistes, pour tenter de les réfuter, intitulé *Arguments émotionnels*. Mgr Williamson y prétend que les sedevacantistes agissent par manque de réflexion, plus avec leur cœur qu'avec leur intelligence !

Il ne faut pas manquer de toupet pour affirmer pareille chose. Lorsque l'on se penche une minute sur toutes les études théologiques qui ont été écrites par tous les tenants du sedevacantisme, tout esprit honnête y reconnaîtra plus le travail de l'intelligence éclairé par la Foi que celui du cœur, qui ici n'a pas sa place.

Dans son mot Mgr Williamson essaie de réfuter deux arguments des sedevacantistes. Examinons son argumentation et faisons en ressortir les conséquences doctrinales, à la lumière des enseignements du Magistère infallible de l'Église. Soulignons tout de suite, qu'une fois de plus, aucune référence du Magistère n'est donnée par Mgr Williamson, tout est dans son imagination personnelle.

– **Premier argument** : Mgr Williamson distingue l'être du pape de son agir. Il prétend que son agir peut être faillible alors qu'il a reçu valablement la papauté ; **qu'il peut ne pas confirmer ses frères dans la foi, alors qu'il est vraiment pape** par une élection valide ou convalidée par l'ensemble des fidèles. Cette affirmation n'est rien d'autre que la négation de l'infaillibilité du pape. Sur quel enseignement du Magistère s'appuie Mgr Williamson pour dire pareille chose ? Aucun. Par contre l'enseignement du Magistère enseigne bel et bien le contraire. Ne serait-ce que le simple catéchisme de Saint Pie X : « *Le Pape peut-il errer quand il enseigne, lui seul, les vérités révélées par Dieu ? Le Pape ne peut pas errer quand il enseigne, lui seul, les vérités révélées par Dieu ; il est infallible comme l'Église, lorsque, comme Pasteur et Maître de tous les chrétiens, il définit les doctrines touchant la foi ou les mœurs.* » Nous pourrions citer quantité d'autres textes, mais il s'agit là d'une vérité élémentaire du catéchisme. D'autres auteurs contemporains et approuvés de Pie IX (pape du dogme de l'infaillibilité), comme Mgr de Ségur, ont explicité cette vérité du catéchisme : « Or, comme Chef de l'Église et Vicaire de JÉSUS-CHRIST, le Pape a pour mission de garder pur et intact le dépôt de la foi, de maintenir partout la pureté de la

doctrine chrétienne et de la pratique de la religion, de faire régner JÉSUS-CHRIST sur le monde, de sauver et de sanctifier les hommes, de proclamer en toutes choses la vérité et la justice, de condamner l'erreur, l'injustice et le péché. Voilà sa mission, sa mission sacrée ; il n'en a pas d'autre. C'est la mission même de l'Église, la mission de JÉSUS-CHRIST, Chef céleste de l'Église.

Le Pape est infaillible en tout cela ; mais, en dehors de cela, il n'est nullement infaillible. En d'autres termes, il est infaillible quand il parle comme Pape, mais non pas quand il parle comme homme. Et **il parle comme Pape, lorsqu'il enseigne publiquement et officiellement des vérités qui intéressent toute l'Église, au moyen de ce qu'on appelle une Bulle, ou une Encyclique, ou quelque autre acte de ce genre.**¹ »

Mgr Williamson devrait s'examiner aussi sur les paroles de Mgr de Ségur qui nous dit : « Le Pape est le Chef suprême de la religion chrétienne. Il est le successeur de saint Pierre, premier Évêque de Rome et premier Souverain-Pontife de l'Église de JÉSUS-CHRIST ; et c'est parce qu'il est Évêque de Rome et successeur de saint Pierre que le Pape est le Chef spirituel de l'Église entière. C'est à ce titre qu'il hérite des promesses divines faites à saint Pierre, à qui JÉSUS-CHRIST a déclaré qu'il ferait reposer sur lui, et sur lui seul, tout l'édifice de son Église ; qu'il lui donnerait les clefs du royaume des cieux ; **que sa foi ne pourrait jamais défaillir, afin qu'à son tour il pût confirmer ses frères** ; enfin, qu'il l'établissait, en son lieu et place, Pasteur de ses brebis et de ses agneaux.

Le Pape est donc l'héritier de ces divines et magnifiques promesses. Il est le Chef, la tête, le centre de toute l'Église ; il est le grand intendant de la maison de DIEU, le lieutenant-général du royaume de DIEU, c'est-à-dire de l'Église de DIEU. Il est le Vicaire, le représentant visible, le lieutenant-général de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur ; **et parce que JÉSUS-CHRIST le confirme dans l'infailibilité de la foi, il est à son tour le confirmateur de ses frères, c'est-à-dire le Docteur infaillible de tous les Évêques, de tous les prêtres, de tous les baptisés.** »

C'est donc parce qu'il **EST** pape que son agir est infaillible en matière d'enseignement de la foi et de la morale. Prétendre que l'agir du

¹ *Le Pape est infaillible*, Mgr de Ségur, p. 10, ESR

pape puisse faillir en matière de foi dans son enseignement public à toute l'Église, comme le fait Mgr Williamson, c'est s'opposer au Magistère et aux promesses de Notre Seigneur Jésus-Christ.

– **Deuxième argument** : Mgr Williamson prétend que le pape est infaillible uniquement dans son magistère extraordinaire, pas dans son magistère ordinaire. Ainsi dit-il : « le Pape n'est pas nécessairement le Magistère infaillible de l'Église. S'il n'engage pas toutes les quatre conditions strictes du Magistère Extraordinaire, ni n'enseigne en accord avec le Magistère Ordinaire de l'Église, alors il est faillible. » Mais là encore, il ne donne pas de texte du Magistère en appui de ses affirmations, alors qu'au contraire on trouve des textes qui affirment l'infaillibilité du pape dans son magistère ordinaire. Le catéchisme de Saint Pie-X que nous avons cité plus haut ne fait pas cette distinction. Il dit bien que le pape est infaillible comme l'Église ; or l'Église est infaillible dans son Magistère extraordinaire et ordinaire, et ceci Mgr Williamson le reconnaît ; donc pourquoi vouloir enlever au pape son infaillibilité dans son magistère ordinaire ? C'est un contresens, d'autant plus que l'infaillibilité de l'Église découle de l'infaillibilité du pape et de ses successeurs et non l'inverse. Nous avons déjà répondu à cette erreur de Mgr Williamson dans le n°34 de LVDF, en rappelant que le Pontife Romain « possède cette infaillibilité par laquelle le divin Rédempteur a voulu que l'Église soit instruite. » Denz. 1839. Nous y donnions d'autres textes du Magistère le prouvant, mais rien n'y fait, Mgr Williamson répète ses sophismes sans tenir compte des arguments du Magistère que nous lui opposons.

Il est donc clair maintenant que Mgr Williamson développe une théologie qui s'écarte de la doctrine catholique sur la question de l'infaillibilité pontificale, doctrine suspecte d'hérésie.

Parlons maintenant non plus de l'infaillibilité du pape mais de son autorité. Il est de foi que tout catholique doit être soumis à l'autorité du Souverain Pontife. (Cf *Bulle Unam Sanctam* de Boniface VIII). Peut-on sacrer contre l'autorité du Souverain Pontife que l'on reconnaît comme légitime ? Bien sûr que non ! Cela constituerait proprement un schisme. La seule situation qui autorise un sacre sans mandat explicite du pape, c'est justement la situation de non communication

possible avec le Souverain Pontife et de danger pour la foi¹ ; c'est le cas d'une situation où le siège est occupé par des imposteurs qui usurpent le trône de Saint Pierre. Par conséquent il est totalement incohérent de reconnaître les occupants actuels du Vatican comme légitime et de sacrer contre leur volonté. Cela détruit le principe d'autorité dans l'Église, et introduit une intention schismatique.²

A quoi bon tenir de telles positions bancales, qui ne diffèrent essentiellement en rien de celles de Mgr Fellay. Les mêmes causes produisent les mêmes effets ; la nouvelle fraternité bis de Mgrs Williamson et Faure aboutira aux mêmes divisions que la FSSPX. Tant que la foi catholique ne sera pas défendue intégralement, par le rejet de l'hérésie moderniste, la dénonciation de cette église conciliaire comme secte n'ayant plus rien de catholique (y compris et surtout les nouveaux rituels des sacrements modifiés devenus invalides), alors il ne faut pas compter sur une future victoire de la résistance, mais sur une future n^{ième} division.

Remarquons qu'il est curieux qu'à l'annonce de ce sacre, Mgr Williamson se sente obligé d'y joindre un bulletin *Kyrie Eleison* encore contre le *sedevacantisme*. Curieux aussi son choix du candidat au sacre, l'abbé Faure déjà âgé de 73 ans, et farouchement anti-sedevacantiste — comme nous le savons par des personnes qui l'ont approché sur cette question. Tout donne l'impression que Mgr Williamson agirait selon cette mission d'empêcher coûte que coûte les fidèles de la tradition d'embrasser les vraies bonnes positions doctrinales capables de contrer l'œuvre de destruction de l'Église. Cela ne fait que conforter les soupçons que nous avons déjà exprimés à ce sujet. Nous souhaiterions nous tromper, mais les faits sont têtus.

Ce numéro vous propose un texte de Mgr Delassus du début XXI^{ème} siècle, tout à fait surprenant par son actualité en ce qui

¹ Voir les n^o 9, 14 et 25 de LVDF où nous avons argumenté abondamment en ce sens.

² Précisons que nous ne critiquons pas en soi la légitimité de procéder à un sacre dans la situation actuelle, bien au contraire ; ce que nous critiquons dans la démarche de Mgr Williamson, c'est son incohérence pratique qui persiste à reconnaître les occupants de Rome comme légitimes, et à sacrer contre leur autorité.

concerne l'établissement d'une République Universelle par les dirigeants mondialistes juifs. Cela montre bien la ténacité de nos adversaires, qui travaillent toujours plus que jamais à ce projet de longue date.

Ernest Larisse nous expose à son tour un aspect méconnu du grand public : la contre-église luciférienne d'Asie, dénommée *Agartha*. Ce travail fouillé fait appel à beaucoup d'érudition et a nécessité de nombreuses recherches.

La maison Saint-Ignace s'embellit de jour en jour grâce au dévouement d'âmes généreuses. Elle commencera à accueillir les retraitants à la mi-mai. À l'heure actuelle il y a déjà 75 inscrits. Il reste des places, sur les 10 retraites prévues cette année. Vous pouvez consulter le bulletin d'inscription page 7. Ne résistez pas à l'appel de la grâce. Si nous voulons être de vrais contre-révolutionnaires, rien de mieux que de suivre les exercices de Saint-Ignace. L'abbé Lafitte qui les prêche, a une très grande expérience en la matière.

Nous souhaitons à tous les lecteurs de *La Voix des Francs Catholiques* une sainte fête de Pâques. Que la méditation de la glorieuse résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ nous affermis dans la Foi.

Bruno Saglio,
directeur de la revue

+ RETRAITES 2015 +
 EXERCICES SPIRITUELS DE SAINT IGNACE en cinq jours
Prêchées par monsieur l'abbé Lafitte, à Sainte Croix du Mont (Gironde)

Hommes

MAI : lundi 18 mai 14h00 - au samedi 23 mai 13h30

JUILLET : lundi 6 14h00 - au samedi 11 13h30 / lundi 20 juillet 14h00 - au samedi 25 juillet 13h30

AOÛT : lundi 24 août 14h00 - au samedi 29 août 13h30

SEPTEMBRE : lundi 14 septembre 14h00 - au samedi 19 septembre 13h30
 / lundi 21 septembre 14h00 - au samedi 26 septembre 13h30

Dames

MAI : lundi 25 mai 14h00 - au samedi 30 mai 13h30

JUILLET : lundi 13 juillet 14h00 - au samedi 18 juillet 13h30

AOÛT : lundi 17 août 14h00 - au samedi 22 août 13h30

OCTOBRE : lundi 19 octobre 14h00 - au samedi 24 octobre 13h30

Bulletin d'inscription à remplir très lisiblement et à renvoyer à:

abbé Jean-Luc Lafitte

Maison de retraite saint Ignace, 5 Mounet Sud,

33410 sainte Croix du Mont

par courriel : jlf.lafitte@gmail.com

téléphone: **06 32 01 65 16**

Nom

Prénom

Adresse.....

..... Age

Téléphone.....Tél. portable.....

Courriel.....@.....

Participera à la retraite du.....au.....

Ces retraites s'adressent aux personnes à partir de 16 ans (jeunes filles) ou 17 ans (jeunes hommes).

Tous les renseignements vous seront communiqués au moment de l'inscription : adresse, moyens d'accès, nécessaire à emporter, etc.

Prix: 150,00€. Ce prix couvre la chambre individuelle et tous les repas.

Aucun motif financier ne peut empêcher de suivre la retraite : saint Joseph nous aidera.

Trésors des Auteurs Antilibéraux & Contre-Révolutionnaires

Ce chapitre est extrait des Pourquoi de la Guerre Mondiale par Mgr Delassus., tome III. Nous n'avons pas résisté à vous le présenter tellement il est d'actualité. Nous l'avons augmenté de notes précédées de NDE.

Bruno Saglio

L'ÉMANCIPATION DES JUIFS ET LEUR ASCENSION.

par Mgr Henri Delassus

Je monterai. J'éleverai mon trône au-dessus des étoiles des cieux.

ISAÏE, XIV, 14.

Tout ce qui vient d'être dit explique comment et pourquoi jusqu'à la fin du XVIIIe siècle les Juifs furent, en tous temps, tenus en dehors du droit commun. Ils étaient traités en étrangers, soumis à une législation dont le trait caractéristique était de les tenir à l'écart du reste de la nation. Les souverains se préoccupaient de leurs sujets et pour les défendre contre les empiétements des Juifs, ils avaient multiplié les mesures coercitives.¹ Cet état de choses prit fin dans les dernières années du XVIIIe siècle.

¹ (NDE) C'est ce que fit entre autre le plus sage des rois chrétiens Saint Louis, comme nous le raconte Lecoy de la Marche dans *Saint Louis, son gouvernement et sa politique*, que nous avons récemment publié : « Ses ordonnances n'ont qu'un but, bien plausible et très légitime : c'est de faire cesser le scandale de leurs usures criantes et de les contraindre à embrasser une profession plus honnête. Elles sont dirigées bien moins contre leurs personnes que contre leur industrie, objet de l'horreur particulière du scrupuleux monarque. Celle de 1230 déclare que le roi et les barons n'autoriseront plus les engagements pris envers eux et que les sommes qui leur sont encore dues seront acquittées en trois termes annuels ; elle ajoute seulement que nul ne pourra retenir un juif appartenant à

Les Juifs entrèrent alors dans le droit commun en France, et ils commencèrent à jouir de tous les droits civils accordés aux autres citoyens. Ce qui se fit alors en France gagna peu à peu les autres pays européens et maintenant se trouve être le régime en exercice dans toutes les contrées du monde.

Louis XVI, circonvenu, crut bien faire de s'écarter de la conduite qu'avaient gardée ses ancêtres et que les négociants de Paris avaient ainsi louée dans les avertissements donnés à son prédécesseur :

un autre seigneur, et que ce seigneur aura le droit de le reprendre partout où il le trouvera, comme s'il s'agissait d'un serf, quelle que soit la durée du séjour qu'il ait fait sur une autre terre ou dans un autre royaume. Un acte royal de 1234 dispose que les chrétiens seront tenus quittes du tiers des sommes dues par eux aux usuriers juifs, et que les baillis ne pourront emprisonner les débiteurs de ces derniers ni les contraindre à vendre leurs immeubles pour les payer. L'ordonnance de 1254, pour la réformation générale du royaume, renouvelle l'interdiction des trafics illicites, familiers aux disciples de Moïse, de leurs blasphèmes, de leurs sortilèges, de leurs livres hétérodoxes, comme le Talmud, leur enjoint, sous peine de bannissement, de vivre du travail de leurs mains ou d'un commerce ordinaire (*de laboribus manuum suarum vel de negotiationibus sine terminis vel usuris*). Une autre charte en 1257 ou 1258, prescrit la restitution des sommes extorquées indûment par les juifs, et au besoin, pour faciliter l'aliénation de leurs biens ; mais leurs synagogues et leurs cimetières sont exceptés et mis à l'abri de toute expropriation. L'ordonnance de 1268 concerne spécialement les Lombards et les Caorcins, association de marchands italiens qui ne prêtaient que sur gages et osaient prélever de plus un intérêt de 10 pour 100 *par mois* ; elle prononce l'expulsion de ces sangsues, qui n'étaient pas plus épargnées en Angleterre ni en Brabant, et par la même occasion celle de tous leurs congénères, s'ils ne veulent renoncer à leurs usures et en restituer le fruit¹. Mais ce qui prouve qu'elle ne fut pas appliquée à la masse de la population juive, c'est que l'année suivante fut promulgué un nouveau statut enjoignant à tous les individus de cette nationalité, sous peine d'amende et de confiscation de leurs vêtements, de porter la rouelle traditionnelle, fixant la couleur, la grandeur et la place de ce signe de reconnaissance, et par conséquent leur permettant de séjourner dans le royaume à cette condition. Dans tout cela on ne reconnaît pas le caractère d'une persécution personnelle, mais bien la résolution énergique, formellement exprimée, de faire changer de métier aux juifs pour protéger le peuple contre les excès de leur avarice. Cette résolution était conforme à leurs intérêts bien entendus, et elle n'excluait nullement la pratique de la charité chrétienne à leur égard. »

L'admission de cette espèce d'hommes ne peut être que très dangereuse : on peut les comparer à des guêpes qui ne s'introduisent dans les ruches que pour tuer les abeilles, leur ouvrir le ventre et en tirer le miel qui est dans les entrailles.

C'est donc Louis XVI qui commença l'œuvre de réhabilitation d'Israël.¹ Il la voulait prudente et graduelle. Mais la Révolution éclata et les Juifs n'y furent pas étrangers. Loin de là. Ils obtinrent de quelques membres de la Convention, l'abbé Grégoire, entre autres, qu'ils plaïdassent à la tribune de l'Assemblée la cause des Juifs. C'est ainsi que fut introduite une nation étrangère dans la nation française et qu'on lui offrit nos droits civiques, sans exiger d'elle autre chose que l'acceptation pure et simple de la faveur.

Un premier décret, porté le 20 juillet 1790, supprima toutes les redevances levées sur eux au profit du Trésor des villes ou communautés. Le 3 août, l'Assemblée Constituante, tirant les conséquences logiques des Droits de l'homme, accorda à la suite de discussions vives et passionnées, aux Israélites la qualité de « citoyens actifs ». « Considérant, dit le décret de ce jour... l'Assemblée révoque tous ajournements, réserves et exceptions insérés dans les décrets précédents relativement aux individus juifs qui prêtaient le serment civique. » Disons que les serviteurs des Juifs, les Francs-Maçons, n'obtenaient le vote de ce décret qu'à la quatorzième délibération, après treize tentatives infructueuses².

¹ (NDE) Voir le livre de Joseph Lemann, *L'entrée des israélites dans la société française*, 519 p., 30 € aux ESR. L'auteur détaille comment à partir d'une bonne intention à l'égard des juifs, Louis XVI s'est fait circonvénir.

² Ce jour-là, selon le poète allemand, « un vieillard à barbe de neige, au costume antique, au regard fixe et étrange comme celui d'une statue de marbre, écoutait haletant à la porte de l'Assemblée nationale », c'était le Juif errant, espérant le mot qui lui permit de s'asseoir au foyer de toutes les patries pour les expulser toutes. Quinze mois après le décret d'émancipation, on pouvait déjà suivre l'âpre ascension des Juifs. C'était chose immanquable. Une minorité liée, pénétrant dans une société désunie, telle que la Révolution l'a faite, où le lien monarchique, hiérarchique, corporatif, domestique même (le divorce), était relâché, allait être complètement brisé, cette minorité, dis-je, était naturellement conduite à se réserver pour conquérir, régner et dominer.

L'AGARTHA OU CONTRE-ÉGLISE LUCIFÉRIENNE D'ASIE

Quelques Réflexions

Avertissement :

Le sujet que nous proposons aujourd'hui à l'attention de nos lecteurs est particulièrement délicat étant donné le **secret** qui l'entoure. Comme nous l'écrivons dans notre article, les documents importants ou fiables ne sont pas légion et la plupart des auteurs qui ont écrit sur cette affaire sont pratiquement tous des adeptes de la coterie ésotérique, occultiste, voire de la « maçonnerie de marge » pour reprendre une expression qu'affectionnent les défenseurs des « maçonneries parallèles ».

Il s'agit d'une ébauche en attendant mieux. Quoiqu'il en soit, le mystère demeure et le fait que la Contre-Église Occidentale ait cherché à se renseigner voire à établir des contacts, depuis le XIX^e siècle, indique bien qu'elle appréhende la concurrence de son homologue orientale. La raison en est que nos Ennemis passent le plus clair de leur temps à se jauger...

+

Dans son maître-ouvrage « *Lucifer & le Pouvoir Occulte* », le **Marquis de La Franquerie** écrivait, en 1984 : « *L'Agartha¹ est peut-être l'un des centres les plus secrets et les plus influents du Gouvernement Occulte du Monde* ».

Nous disions que le sujet était difficile à appréhender par manque de documents probants et du fait du secret qui entoure ce 'Royaume enterré'. Observons en outre que cette entité occulte se trouve précisément en **Asie**, terre de mystères par excellence, monde étranger à la mentalité occidentale, monde aux mentalités difficiles à percer et dont les lèvres demeurent la plupart du temps

¹ Agartha ou Agarththa. Mot qui signifie « insaisissable », « inaccessible ».

scellées quant aux secrets qui entourent le monde souterrain de l'Agartha.

Il est étonnant de constater que cette question controversée a commencé à faire parler d'elle entre le milieu et la fin du XIX^e siècle¹, c'est-à-dire après l'événement le plus terrible qui soit arrivé dans l'Histoire de France et même dans l'Histoire de l'Humanité : la Révolution 'Française'².

Il semblerait que plus on s'approche de la Fin des Temps, plus le Corps Mystique du Démon – qui sera complètement manifesté au temps de l'Antéchrist – se dévoile dans toute son abomination.

Lorsqu'une certaine 'élite' se consacra à étudier la question de l'Agartha, la Contre-Église Maçonnique commençait à atteindre le faite de sa puissance. Il ne restait pratiquement plus de Monarchies Très Chrétiennes, toutes les nations ayant adopté la forme démocratique gouvernementale si chère à la Maçonnerie. A la fin de la deuxième décennie du très proche vingtième siècle, la dernière monarchie catholique – l'Autriche-Hongrie – était éliminée, consacrant ainsi la victoire de la maçonnerie universelle, la victoire des démocraties triomphantes.

L'« hémisphère » Occidental maçonné et démocratisé tentait alors d'imposer ses concepts démocratiques aux colonies africaines et asiatiques. Concepts totalement étrangers aux mentalités africaines mais surtout asiatiques. Les occidentaux semblent ne pas avoir compris que les asiatiques, lorsqu'ils ne sont pas en mesure d'exercer leur puissance, sont semblables à des roseaux : ils plient, sont agités par les vents houleux mais ne cèdent en rien. Leur « sol » est imperméable aux (faux) principes démocratiques occidentaux. Ils les adopteront pour un temps afin de ne pas en-

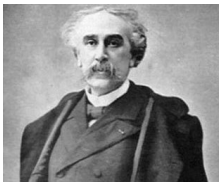
¹ Il semble pourtant que dès le Moyen-Age cette question ait attiré l'attention des missionnaires, des chroniqueurs, des aventuriers, des rois et des papes d'Occident, comme en témoigne l'ouvrage de **Frida Wion : « Le Royaume Inconnu. Etude Historique du Royaume du Prêtre Jean à l'Empire de l'Agartha »** (Le Courrier du Livre, 1966). L'Église était déjà alertée sur cette affaire du « Prêtre Jean » qu'on nommerait aujourd'hui « Régent de l'Agartha » ... Attention, toutefois, à l'orientation ésotérique de cet éditeur...

² Suite logique des « fractures » antérieurs : Renaissance et Réforme, le tout constituant les fameux trois « R ».

courir les chantages, menaces et sanctions politiques ou commerciales mais n'en penseront pas moins et attendront patiemment leur heure. Ainsi, le **communisme** n'a jamais pénétré les masses en profondeur, que ce soit en Chine ou dans les autres pays asiatiques. Leurs dirigeants s'en serviront comme moyen d'atteindre certains objectifs mais briseront l'instrument dès qu'il ne leur sera plus utile, d'autant plus que les idées socialo-communistes, issues de l'**Illuminisme** d'Adam Weishaupt¹, proviennent des « hétérodoxes » talmudo-kabbalistes, concurrents directs de la Contre-Église Asiatique !

Depuis le milieu du XX^e siècle, et au fil des décennies, l'Asie est montée en puissance. Elle est devenue un géant économique qui a su se dégager des entraves occidentales... Aujourd'hui, elle « ose » se mesurer directement à la Contre-Église Judéo-Maçonnique qui cherche par tous les moyens à la faire plier².

L'Inde, la Chine, et peut-être même la Russie – à cause de l'imbécillité de l'Occident Européen cornaqué par le Mondialisme Anglo-Saxon – sont en passe de constituer un bloc résolu face aux diktats maçonnico-mondialistes d'un Occident phagocyté. On peut se demander, dans ces conditions, si nous n'allons pas assister à une conflagration universelle entre ces deux mondes ? L'avenir seul nous le dira...



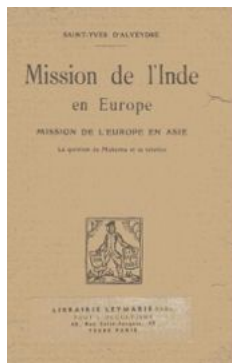
Revenons plutôt en cette deuxième moitié du XIX^e siècle, où le règne maçonnique n'est plus guère contesté et même hors de danger. C'est en cette époque funeste aux intérêts catholiques que le théoricien de la **Synarchie** – le **Marquis de Saint-Yves d'Alveydre** – haut initié³, écrit un

¹ **Adam Weishaupt**, fondateur des « **Illuminés de Bavière** », financé par les **Rothschild** sabbatéo-frankistes. « *Weishaupt, le plus profond conspirateur qui ait jamais existé* » (dixit le F. : Louis Blanc).

² Voir les ouvrages du chinois **Ben Mah**, qu'on trouve sur Amazon et le livre du géopoliticien **William Engdahl** : « *Target China. How Washington and Wall Street plan to cage the Asian Dragon* » (Progressive Press, 2004).

³ Voir ce qu'en dit **Pierre Virion** dans son fondamental « *Mystère d'Iniquité* » (ESR).

livre intitulé « *Mission de l'Inde en Europe. Mission de l'Europe en Asie* », sous-titré « *La Question du Mahatma et sa solution* »¹. Dans ce livre, St Yves d'Alveydre révèle pour la première fois, aux Occidentaux, la constitution de l'**Agartha** car le « maître » avait pratiqué des expériences de dédoublement² qui lui avaient permis de **pénétrer dans les sanctuaires les plus secrets de la Terre**. Sans compter, dit-on, la rencontre du Maître (St Yves) avec des envoyés de l'Agartha (!), ce qui l'aurait enclin à rédiger par la suite son ouvrage « **Mission de l'Inde** ». Expériences qui se renouveleront pour l'orientaliste Jean Marquès-Rivière³ qui terminera sa carrière, très âgé, après avoir été moine bouddhiste en l'île de



Ceylan... Lorsqu'on a touché au poison gnostique, il est extrêmement difficile de s'en débarrasser !...

D'autres « missionnaires » se rendront en Asie afin d'y établir des contacts. Ainsi, la haute initiée **Helena Petrovna Blavatsky**, fondatrice

¹ Auteur d'une 'somme' dont fait partie ce titre : « *Mission des Français* » ; « *Mission des Souverains* » ; « *Mission des Ouvriers* » ; « *Mission des Juifs* », sans oublier son autre volume « *L'Archéomètre* ».

² Les fameux « **voyages dans l'Astral** », pratique ésotéro-occultiste d'extériorisation de l'âme, étrangère à tout chrétien digne de ce nom !

³ Le cas de **Jean Marquès-Rivière** est assez révélateur. Orientaliste réputé, grand connaisseur des doctrines ésotériques et orientales (auteur des fameux « *A l'ombre des monastères tibétains* », préfacé par le luciférien Maurice Magre et « *Le Bouddhisme au Tibet* ») ; ancien franc-maçon qui publiera bon nombre d'ouvrages anti-maçonniques dans les années 30 et pendant la période de Vichy. Conseiller technique du film « **Forces Occultes** » sorti en 1943, film qui mécontenta fortement la Secte (le réalisateur Paul Riche sera d'ailleurs fusillé en 1949...), Marquès-Rivière s'opposait à la maçonnerie 'athée' type Grand Orient et militait pour un certain « spiritualisme ». Son ouvrage « **La Trahison Spirituelle de la FM** » montre bien ses tendances. Ayant trop bu à la coupe de la Gnose, Marquès-Rivière ne fera jamais l'effort de se convertir au catholicisme. Il mourra à Lyon en l'an 2000.

de la **Société Théosophique**, entourée de conseillers francs-maçons, auteur de la somme intitulée « *La Doctrine Secrète* », tout à la gloire des impostures orientales, fut à l'origine de tous les poisons qui se répandront en Occident. Infatigable voyageuse, admiratrice sans borne de l'Inde Secrète, elle fit partie de ces femmes qui se dépensèrent sans compter au service de la Gnose Orientale.

Il en fut de même d'**Alexandra David-Néel**, haute initiée maçonne, partie explorer le Tibet pendant des années, spécialiste du bouddhisme tibétain, auteur d'ouvrages de référence tels que « *Mystiques et Magiciens du Tibet* » ; « *Initiations Lamaïques* » ; « *Magie d'Amour et Magie Noire* », ...

Des jalons de rapprochements et de prises de contacts étaient donc posés dès la fin du XIX^e siècle et les premières décennies du XX^e. La fascination envers l'Asie et le Bouddhisme ne faisait que commencer et culminera avec les 'pèlerinages' hippies à Katmandou, lors des révolutions libertaires des années 60 qui mêlèrent révolte, anarchie, drogue, rock'n roll¹, ésotérisme et orientalisme...

L'**Asie**, avons-nous dit, est par excellence le continent du **Mystère**, où foisonnent religions et philosophies diamétralement opposées au christianisme catholique. Il n'est donc pas surprenant que **l'Inde, le Tibet, la Mongolie, la Chine, le Sud-Est asiatique, le Japon** forment une entité directement rattachée au centre occulte qu'est l'Agartha, d'après les écrits des 'spécialistes'...

¹ Musique éminemment subversive, décortiquée par de grands spécialistes dès le début des années 80, études qu'il serait bon de rappeler ou de diffuser, vu l'ignorance de la jeunesse :- Jean-Paul Régimbal : « Le Rock'N Roll, viol de la conscience par les messages subliminaux » (1983) ; Joseph Matt : « Le Rock'N Roll, instrument de révolution et de subversion culturelle » (1981) ;- Benoît Lambinet : « Musique Moderne – Dangers et conséquences » (1997, Résiac) ;- Mgr Corrado Balducci : « Adorateurs du Diable et Rock satanique » (1994, Téqui) ;- Jota Martinez Galiana : « Satanisme et Sorcellerie dans le Rock » (1998) ;- Mark Spaulding : « The Heartbeat of the Dragon. The occult Roots of Rock & Roll » (1992).